



DECLARATION LIMINAIRE CTL du 16/07/2014

Monsieur le Président,

Pour Force Ouvrière et la CFTC, les salariés du privé comme du public ne sont en rien responsables de la crise économique financière et sociale. La politique d'austérité découlant directement du Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) et du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) ne réduit en rien les effets de la crise. Au contraire, elle creuse les inégalités, aggrave le chômage et la précarité et constitue un danger pour la cohésion sociale, le pacte républicain et à terme la démocratie.

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** exigent l'abandon de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) qui conduit à un démantèlement des services publics, de la Fonction Publique et à une remise en cause du maillage territorial.

Pour le Syndicat, les agents des Finances Publiques subissent chaque jour davantage les effets perniciose de la politique de MAP qui se caractérise par moins d'effectifs et moins de moyens budgétaires et dégrade totalement l'exercice normal des missions.

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** réaffirment leur attachement au statut général de la Fonction Publique et aux statuts particuliers des agents de la DGFIP, seuls garants de l'égalité de traitement du citoyen devant le service public.

Ils rappellent leur opposition à une Fonction Publique de métiers et s'opposent aux fusions de corps et à toute gestion mutualisée des fonctions supports, y compris au sein des ministères économiques et financiers.

À ce titre, nos deux syndicats dénoncent la mise en place d'un baromètre social à la DGFIP, véritable alibi de la Direction Générale et le dévoiement du tableau de bord de veille sociale en outil d'aide aux suppressions d'emplois.

Pour FORCE OUVRIÈRE et CFTC, la vraie solution au mal-être des agents, c'est l'arrêt des suppressions des emplois.

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** rappellent l'attachement des agents à toutes les missions de la DGFIP : assiette et contrôle de l'impôt, mission cadastrale, publicité foncière, domaine, paiement des dépenses publiques, recouvrement des créances publiques, tenues des comptabilités publiques, collecte et tenue des fonds réglementés et missions économiques.

C'est pourquoi ils s'opposent :

- à toutes réformes, restructurations, fusions et fermetures de postes et services,
- à toute régionalisation, voire inter-régionalisation ou toute forme d'externalisation de missions

En particulier, en matière d'évaluation domaniale, part prépondérante de l'activité du domaine, **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** ne peuvent passer sous silence l'amertume des évaluateurs du domaine exclus de la prime de direction, bien que ce ne soit pas l'objet de ce CTL. **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** les soutiennent dans leur démarche pour obtenir la reconnaissance de leurs contraintes et de leur expertise.

Au niveau local, un point immobilier est prévu à l'ordre du jour. Comme dénoncé en préalable à la tenue de ce CTL, force est de constater le peu de documents et d'informations fournis. Est-ce par volonté délibérée de la Direction ? Ou afin de ne pas diffuser de mauvaises nouvelles... ? Quel avenir réserve-t-on au site de Vert Coteau et surtout à ses agents ? Nous attendons donc de plus amples explications concernant « le projet immobilier plus large, soumis à la DG »

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP souhaitent en outre connaître l'avancée du dossier concernant la délivrance de certificats de présence sur un site amianté. Comme cela a été acté lors du CHSCT du 14 mai 2014, cette mesure doit être étendue non seulement à l'ensemble des agents travaillant mais aussi ayant travaillé sur tous les sites concernés par la présence d'amiante.

Cette attestation reconnaît une exposition à l'amiante, et améliore l'efficacité des reconnaissances de maladies professionnelles.

Nous prenons acte au niveau national des annonces récentes concernant le suivi médical des agents du tripode de Nantes. Mais combien d'années perdues sur un sujet de santé publique où l'État employeur n'assume pas l'intégralité de ses lourdes responsabilités, qui passe par la reconnaissance du site comme amianté. Ne reproduisons pas la même erreur sur Vert coteau !

Concernant toujours le sujet de l'amiante, **F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP** souhaitent un état des lieux concernant l'établissement des DTA. Quels sites en sont actuellement dépourvus ? Quels délais sont prévus pour leur réalisation ?

Si l'on continue dans le déroulé des projets immobiliers, **F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP** ont appris de façon fortuite qu'une réunion avait eu lieu à la Seyne sur Mer sur le site Charles Gide pour faire un point sur l'avancement du projet de relocalisation.

Y étaient invités : les agents travaillant sur place et les cadres A et A+ de Six-Fours.

Pourquoi les agents B et C de Six-Fours n'y ont pas été conviés (au moins une délégation) ?

Pourquoi les représentants du personnel n'y ont pas été conviés ?

Auriez-vous l'intention de ne pas associer les OS à ce projet ? Non, car vous nous assurez le contraire sur les maigres documents joints pour la préparation de ce CTL.

Alors peut-être encore pire ? Auriez-vous pour objectif de tenir des réunions séparées (agents/OS) pour tenir discours différents en fonction de vos interlocuteurs ?

De plus, comment interpréter cette action qui a consisté à présenter aux agents du site et aux cadres de Six-Fours, des plans déjà établis, sans aucune concertation, et sans tenir compte des contraintes et des propositions des personnes concernées ! **F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP** ne peuvent que souligner, une nouvelle fois, ce bel exemple de dialogue social !

Cela fait beaucoup de promesses non tenues, pour une direction qui prône la transparence !

En ce qui concerne le sujet de l'accueil de Toulon, un Groupe de travail s'est tenu le 07 juillet. Il est à noter que les revendications principales des agents, à savoir la création d'un poste de A et de A+ dédiés à l'accueil, et surtout la fermeture systématique et pérenne de l'accueil au public à 11h30, sans contrepartie, n'ont pas été entendues.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP rappellent que les chiffres de l'accueil des particuliers pendant la campagne déclarative 2014 sont un démenti cinglant apporté à notre Direction qui s'évertue à croire en une « e-administration » dissuadant les usagers de venir à nos guichets. Ainsi, au niveau national, le flux d'accueil physique de la campagne déclarative 2014 s'est accru de 7 % et représente toujours 53 % de l'ensemble des contacts. Une hausse significative de la fréquentation des trésoreries (+ 11 %) lors de cette campagne justifie, pour **F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP**, le maintien d'un réseau de proximité.

Dans le Var, c'est une augmentation de 4500 visites pendant la campagne qui a été constatée ! Et malgré les craintes directoriales, la fermeture anticipée et à ce jour

malheureusement toujours provisoire, n'a entraîné aucune remarque négative de la part des usagers, et a permis aux agents chargés de l'accueil d'appréhender cette campagne de manière légèrement moins stressante.

Il est par ailleurs à noter que l'accueil du public, même portes fermées, a été assuré au delà des 6h demandées par la Direction Générale.

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** attirent en outre l'attention de la Direction sur l'augmentation des RPS (risques psychosociaux) au sein des structures d'accueil dues tant aux contraintes sur les effectifs qu'aux incivilités croissantes.

Concernant la prime d'accueil, pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, à travers le mécanisme imaginé, on est bien loin de la mesure indemnitaire juste et indiscutable qu'étaient en droit d'attendre tous les agents ayant une activité d'accueil.

Les premières remontées du réseau sur les modalités d'attribution de cette prime et du sentiment d'injustice et d'amertume qui en découlent sont éloquentes. Pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, c'est parce que cette prime - pourtant légitime - a été mal conçue qu'elle amplifie la casse des collectifs de travail. Non contente de semer la zizanie parmi les agents, elle fait porter aux chefs d'unités chargés de transmettre les éléments de liquidation à leur direction une responsabilité dont ils se seraient bien passés dans le contexte actuel.

Parmi tous les points futurs à améliorer, **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** seront particulièrement vigilants sur le sort des caissiers des petites trésoreries obligés, devant la pénurie d'effectifs, d'assurer dans des circonstances encore plus dures à la fois les rôles de caissier et de guichetier et qui se voient refuser la prime d'accueil.

De plus, l'article 34 du décret 2011-184 stipule que "Les comités techniques sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs notamment aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents".

F.O.-DGFIP demande donc que ce sujet soit étudié lors de ce CTL, afin de définir clairement le périmètre d'application de versement de cette prime, ainsi que la liste des ayants droits.

Et que dire du cadeau de départ de notre Directeur Général, qui a « largement » récompensé les agents avec une prime d'intéressement revue à la baisse (120 euros au lieu de 150 !), sous prétexte que les objectifs n'ont pas été tous atteints, alors que les réductions d'effectifs ont été telles qu'il est matériellement impossible aux agents d'assurer l'ensemble de leurs missions ! **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** ne peuvent que dénoncer ce manque de reconnaissance de la valeur des hommes et des femmes qui travaillent au sein de notre réseau.

En questions diverses, nous évoquerons le CFP de Var amendes, et notamment les conditions de travail des agents de ce service : sous effectif important, matériel obsolète, population d'usagers difficile...

Quelles solutions le Directeur Départemental du Var compte-t-il apporter avant que la situation n'explose? De même que pour certains services de la direction, telles la formation professionnelle et les RH. Et qu'en est-il de la restructuration du courrier que vous avez commencé à évoquer lors du dernier CHSCT ?

Enfin, il est à souligner que comme chaque année à la même période, nous avons dû intervenir en ce qui concerne la mise en route des climatisations, alors même que les collègues travaillaient dans des locaux dont la température atteignait 38°C. Encore fin juin, la **CFTC** a dû intervenir pour le CFP de Cuers qui en était dépourvu, alors même qu'en raison de l'environnement nuisible, il est impossible pour les agents d'ouvrir les fenêtres pour avoir un peu d'air !

Les économies de bout de chandelle réalisées par la direction sur ce sujet se font au détriment de la santé des agents du Var, ce qui pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, est absolument inadmissible !

Nous demandons l'annexion de cette liminaire au procès verbal du présent CTL